

# SMIAC

COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2022

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 16 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 1

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 1

Le nombre de voix exprimées : 15

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>ABSENTS</i>
BAS CHERAN				
	<b><u>BERNARD-GRANGER</u></b>	<b><u>Serge</u></b>		X
	<b><u>BUTTIN</u></b>	<b><u>Alexis</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>LACOMBE</u></b>	<b><u>Jean-Pierre</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>TRANCHANT</u></b>	<b><u>Yohann</u></b>	<b>Vote XX</b>	
	<b><u>VAUJANY</u></b>	<b><u>Francis</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>VIBERT</u></b>	<b><u>Martine</u></b>		X excusée
	BISTON	Sylvain		X excusé
	DERRIEN	Patrice		X
	FOLLIET	Jean-Marc		X
	ROUPIOZ	Sylvia		X
	TRANCHANT	Edith		X
	VUACHET	André	<b>Vote X</b>	
<b><u>BRAISSAND</u></b>	<b><u>Jean-François</u></b>		X	
AGUETTAZ	Robert		X	
MOYEN CHERAN				
	<b><u>BARILLIER</u></b>	<b><u>Agnès</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>DUBOIS</u></b>	<b><u>Roland</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>DUBOSSON</u></b>	<b><u>David</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>MUGNIER</u></b>	<b><u>Françoise</u></b>		X excusée
	<b><u>MERMOZ</u></b>	<b><u>Patricia</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>REY</u></b>	<b><u>Gilles</u></b>	<b>Vote X</b>	
	BOGEY	Franck		X excusé
	BOLLARD	Alain		X
DUPENT	Véronique		X	

	FRANCOIS	Gilles		X
	MARTIN	Jean-Claude		X
	PEUGNIER	Eric		X
HAUT CHERAN	<b><u>BOULNOIS</u></b>	<b><u>Vincent</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>DUPERIER</u></b>	<b><u>Pierre</u></b>		X excusé
	<b><u>FERROUD- PLATTET</u></b>	<b><u>Hervé</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>FRESSOZ</u></b>	<b><u>Jean-Pierre</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>JOLY</u></b>	<b><u>Max</u></b>		X
	<b><u>DELHOMMEAU</u></b>	<b><u>Eric</u></b>	<b>Vote X</b>	
	BECCU	Jean-François		X
	FABRE	Maryse		X
	GAMEN	Philippe		X
	GOGNY	Christian		X
	PERRIER	Marie		X
	TICHKIEWITCH	Serge		X

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Vincent BOULNOIS a été élu secrétaire de séance.

#### **Point n° 1 - Approbation du PV du 3 décembre 2021**

Le Procès-verbal du 3 décembre 2021 est approuvé par le Comité Syndical avec une remarque quant à la mise en place de la taxe GEMAPI à Grand Chambéry. Réponse : les services de Grand-Chambéry ont confirmé leur choix de ne pas instaurer la taxe GEMAPI.

#### **Point n° 2 – Marchés publics pris par délégation**

Pour rappel, délégation au Président a été donnée pour la durée du mandat pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres et leurs avenants d'un montant inférieur à **100 000 € HT**, ainsi que toute décision concernant les contrats et conventions avec des organismes publics, privés ou des particuliers, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Pour l'étude de confortement et franchissement écologique du seuil de la Compôte, le marché pris par délégation a été attribué à :

➤ **Cabinet SAFEGES**

Savoie Technolac, 48 avenue du Lac du Bourget 73377 LE BOURGET DU LAC.

Pour un montant de 26 965 € HT

### **Points soumis à délibération**

#### **Point n° 3 – Débat d'orientations budgétaires**

Par une analyse financière rétrospective de 2015 à 2021, Yohann TRANCHANT présente aux membres du Syndicat l'évolution des charges et des recettes courantes, des engagements financiers existants, l'équilibre budgétaire, les investissements et les modes de financements.

Cette analyse met en évidence une situation financière globalement préoccupante, malgré son amélioration à partir de 2019 dans le sillage de la quasi multiplication par 2 des contributions

des adhérents, destinée à faire face à l'élargissement des compétences confiées au SMAC avec le transfert de la compétence GEMAPI.

L'épargne brute à peine positive, entre 40 000 € et 50 000€ par an, apparaît structurellement insuffisante pour assurer le respect des règles d'équilibre budgétaire dans la durée.

Bien que bénéficiant d'aides à l'investissement importantes de la part des partenaires avec un taux d'aide global de l'ordre de 75%, en l'absence d'épargne brute donc de capacité d'autofinancement des investissements, le Syndicat a dû recourir substantiellement à l'emprunt pour soutenir la mise en œuvre de son programme d'investissements entré dans une nouvelle dimension depuis 2020, conduisant à une capacité de désendettement supérieure à 30 ans.

L'enjeu des prochaines années consistera à soutenir l'épargne brute afin de retrouver le respect de l'équilibre budgétaire et une solvabilité plus acceptable, tout en veillant à assurer le financement des projets en fonction des arbitrages retenus.

La prospective 2022 à 2025 a été élaborée sur la base de 2 scénarii envisagés avec une approche de contributions stables des adhérents sur cette période, visant à mettre en place un nouvel équilibre engageant le Syndicat et ses membres sur le mandat.

- **Scénario 1 : 690 000 €** par an à partir de 2022, soit + 230 000 € par rapport à 2021.

La solvabilité serait nécessairement plus confortable avec une capacité de désendettement de 20 ans à l'horizon 2025. Le PPI pourrait aller jusqu'à 2,2 M€ par an, soit 8,8 M€ sur la période.

- **Scénario 2 : 600 000 €** par an à partir de 2022 soit + 140 000 € par rapport à 2021.

En fin de période, la solvabilité serait quasiment équivalente à celle de 2021, avec une dette légèrement moindre et un peu plus de marges de manœuvre. Pour viser une capacité de désendettement de 20 ans à l'horizon 2025, le PPI s'établirait au niveau des 1,5 M€ par an, mais la dette serait toujours structurellement en hausse.

Parallèlement à ces 2 scénarii, le débat d'orientations budgétaires porte sur la révision de la clé de répartition de la contribution comme définie dans les statuts du Syndicat, actuellement basée uniquement sur la population des EPCI membres, pour y intégrer dans une proportion de 1/3 la surface du territoire de chaque EPCI.

### Opération Iles du Chéran

Suite à une réunion avec les présidents des EPCI où a été évoqué le projet « Iles du Chéran », la réponse des élus présents a été de ne pas intervenir sur la globalité du secteur, mais par tranches. Sera, par conséquent, réalisée sur le mandat uniquement la 1<sup>ère</sup> tranche concernant la partie amont entre la confluence et le Nant d'Aillon, là où se trouve le 1<sup>er</sup> seuil qui tient le profil en long du Chéran, pour éviter que les digues ne soient fragilisées en aval et pour sécuriser les fondations de la nouvelle passerelle construite en amont en évitant l'érosion des berges.

Cette 1<sup>ère</sup> tranche d'un montant de 1 400 000 € est fondamentale pour l'équilibre hydrologique de tout le secteur. Ces travaux deviennent d'autant plus urgents que le seuil concerné a lâché suite à la crue de décembre 2021.

### Remarques

Agnès BARILLIER précise que certains travaux sont règlementairement urgents. Il est indispensable de les réaliser, faute de quoi, l'état des ouvrages risque d'empirer et cela aura des conséquences importantes sur le coût des travaux inévitablement plus cher dans le futur.

Monsieur REY souligne que la GEMAPI transférée, les EPCI doivent permettre au SMIAC de mettre en œuvre les projets et notamment ceux concernant le volet PI « prévention des inondations ». Si la contribution n'est pas redimensionnée, il ne pourra pas être reproché au Syndicat de ne pas gérer la rivière de façon optimale. La prévention des inondations, avec les dangers que **représente** potentiellement celle-ci sur les biens et les personnes, est une lourde responsabilité pour le syndicat.

Monsieur Fressoiz indique qu'aujourd'hui, Grand-Chambéry n'augmentera pas sa fiscalité quelle qu'elle soit, y compris la GEMAPI.

Agnès BARRILLIER insiste sur l'importance de réaliser les travaux du PPI qui n'ont rien de superflu et **invite** les élus présents à convaincre leur EPCI de l'urgence à apporter les contributions nécessaires à la mise en œuvre des projets.

En raison du départ d'un agent, Yohann TRANCHANT fait part de son inquiétude quant au temps agent nécessaire pour mener à bien le montage des dossiers du PPI 2022.

Monsieur Fressoiz précise que la remise en cause de la clé de répartition actuelle qui induit une marche importante pour Grand-Chambéry doit faire l'objet d'une réflexion au sein de la communauté d'agglomération.

Yohann TRANCHANT souhaite une concertation avec l'exécutif des 4 EPCI membres pour que le changement des statuts instaurant une nouvelle clé de répartition soit à l'ordre du jour du prochain comité syndical prévu le 29 mars 2022.

Il rappelle à l'assemblée que la demande de labellisation EPAGE en cours, sera dans un futur proche indispensable pour bénéficier des crédits de l'Agence de l'Eau, et qu'un travail de quotité des actions entreprises au niveau de chaque EPCI a été réalisé pour une première fois sur le PPI 2022/2024.

### **Délibération**

***L'assemblée constate la tenue du débat d'orientations budgétaires et prend acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaires.***

### **Point 4 – Demande de financement auprès de l'Agence de l'eau pour des missions d'animation des actions milieu du bassin versant du Chéran – Postes 2022**

Un dossier de demande d'aide pour le financement des postes des techniciens de rivière a été déposé en décembre 2021. Ces postes assurent la mise en place et le suivi d'actions qui seront inscrites au PPI et au PPF 2022.

Pour remplacer un agent en fin de mission au 31 mars 2022 et renforcer le syndicat dans la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences, le SMIAC envisage le recrutement d'un directeur opérationnel qui devrait, dans le meilleur des cas, être en poste début juillet 2022.

Le plan de financement pour cette opération fera l'objet d'un arrêté de l'Agence de l'Eau dont le montant sera réactualisé en fonction du prévisionnel d'activités qui sera effectivement inscrit au BP 2022.

Le budget prévisionnel du 01/01/2022 au 31/12/2022 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Traitement et charges (1 agent/1 an- 1 agent/3 trim)	94 000€	Agence de l'Eau 50%	53 000€
Autres frais	12 000€	SMIAC	53 000€
<b>Total</b>	<b>106 000€</b>	<b>Total</b>	<b>106 000€</b>

Le montant d'aide financière de 53 000€ représente un maximum, car seules les actions financées dans le cadre du SDAGE au vu d'un rapport d'activités seront éligibles.

### Délibération

*Le comité approuve à l'unanimité la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour les postes au titre de l'année 2022.*

### Point n° 5 – Observatoire de la qualité de l'Eau - Approbation du projet et demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau et du Département 74 pour l'année 2022

L'opération « observatoire de la qualité de l'eau » a pour objectif de jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualité qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté.

Elle permet également d'informer en continue le SMIAC sur l'efficacité des actions de conservation et de restauration mises en place pour maintenir une rivière sauvage et d'atteindre ou conserver le bon état écologique et le bon état chimique

L'analyse qui se décline en 4 campagnes par an, porte sur la thermie, l'hydrologie, test Gammare BIOMAE, poissons et physicochimie.

Le budget prévisionnel des dépenses est de 60 000€ TTC pour 13 stations référencées. La demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau est de 50% soit 30 000€ et 20% pour le département, soit 12 000€ et un reste à charge de 18 000€.

Yohann Tranchant exprime sa volonté de réduire le montant de la prestation en fonction des moyens du syndicat.

Agnès BARILLIER précise que certains paramètres n'ont pas la nécessité d'être réalisés tous les ans, le marché à bons de commande permettra d'être très précis au niveau des quantités et la nature des analyses demandées. Le nombre de stations sera également revu à la baisse. Enfin, la Néphaz ne fera plus l'objet d'un marché distinct, mais sera globalisé dans l'opération.

### Délibération

*Le comité approuve à l'unanimité la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau et du Département 74 pour l'opération « Observatoire de la qualité de l'Eau – Année 2022 ».*

### Point n° 6 – Dépôt d'un dossier Natura 2000

Le projet de travaux programmé en 2023 sur les sites Natura 2000 concernant 4 zones humides « Les Mièges, Pré Canet, Vieux Marigny et Charmottes » est présenté à l'assemblée.

Ces zones humides situées dans le secteur l'Albanais, mis à part le marais des Mièges conduit par le SMIAC, sont actuellement gérées par les communes de Rumilly et Marigny St-Marcel via une contractualisation NATURA 2000 de 2017/2022.

Un nouvel appel à projet vient d'être lancé par la DDT74 pour l'année 2023 au titre des fonds NATURA 2000.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, le SMIAC, devenu compétent sur l'ensemble de la thématique zones humides, propose de déposer un dossier de demande d'aide financière pour l'opération « Réseau de zones humides de l'Albanais » FR8201772 auprès de la DDT74 et du FEADER.

Le montant prévisionnel des travaux est de 32 113,08€, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Projet travaux zones humides NATURA 2000
DDT74	11 195,89 €
FEADER	11 195,89 €
Autofinancement du SMIAC	4 918,53 €
FCTVA	4 802,00€
<b>TOTAL</b>	<b>32 113,08</b>

Il est proposé à l'assemblée de valider le projet et de solliciter les financeurs.

### Délibération

*Le comité syndical approuve à l'unanimité le projet présenté, décide d'inscrire les crédits au budget 2023 et de solliciter l'aide financière de la DDT74 et du FEADER.*

### **Les points non soumis à délibération**

Suite à la crue décennale du 29 décembre 2021, 3 sites ont été identifiés comme impactés par des désordres morphologiques :

- Secteur passerelle du Pont Picot avec une érosion en rive gauche dans le remblai mixte graviers non cohésifs, blocs non agencés et destruction de la berge sur 20 m,
- Secteur Confluence Chéran/Nant d'Aillon où le seuil sur le Chéran a été détruit,
- Secteur berge rive droite La Motte en bauges, érosion des berges.

3 missions court terme sur le site des Iles du Chéran (Compôte Ecole) ont été réalisées en janvier (relevé topographique des laisses de crue, modélisation hydraulique pour caractériser la crue au droit du site, mission drone sur 2,5 km).

**Le compte rendu de Biotec est joint en annexe.**

Le diagnostic post crue préconise des travaux d'urgence non subventionnés sur les 3 sites :

- Erosion encoche d'érosion rive gauche Châtelard pour un montant de 55 400€ HT
- La consolidation du seuil intermédiaire du Châtelard pour un montant de 45 000€ HT
- La restauration de la berge rive gauche de la Motte pour un montant de 69 650€ HT

Monsieur Rey s'interroge sur la pertinence de ces travaux « provisoires » au regard des montants importants et non subventionnés indiqués.

Yohann TRANCHANT conclue que les aménagements de demain sur le secteur des Iles du Chéran sur un projet global seront à débattre avec tous les acteurs concernés par le projet.

Le journal du Chéran n° 17 vient d'être édité. Il sera distribué dans 23500 boîtes aux lettres à partir de fin février. Une version numérique est également disponible pour diffusion sur les sites internet des communes.

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 22 février 2022 à 20h15.

Le Président, Yohann TRANCHANT

Le Secrétaire de séance, Vincent BOULNOIS